

FORMAKA

61 rue du Four Défait

95200 SARCELLES

Mail : CONTACTFORMAKA@GMAIL.COM

Tél : 07-66-60-22-48

Directeur Général : KAREMAN Philippe



PROGRAMME DE FORMATION

Mise en place d'un service digital

Informations clés

Organisme	FORMAKA — certifié Qualiopi n° CW202511-5610 au titre des actions de formation
Public visé	Dirigeants et responsables de TPE/PME ; salariés chargés du développement commercial ; porteurs de projet et travailleurs indépendants
Prérequis	Savoir utiliser un ordinateur, une messagerie électronique et un navigateur internet ; aucun diplôme requis
Durée et modalité	21 heures (3 jours de 7 heures) en présentiel, inter ou intra-entreprise ; lieu précisé dans la convention
Effectif	De 1 à 10 stagiaires
Tarif	500,00 € HT par participant — exonération de TVA (article 261-4-4° a du CGI)
Délai d'accès	De 4 jours à 1 mois entre la demande et le démarrage de la formation
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap ; aménagements étudiés avec le référent handicap
Formateur	Formateur disposant d'une expérience professionnelle en transformation digitale, marketing ou développement commercial, et maîtrisant les outils numériques appliqués aux TPE/PME.
Contact	KAREMAN Philippe, référent pédagogique et handicap — contactformaka@gmail.com — 07-66-60-22-48
Suivi et sanction	Feuille d'émargement signée par demi-journée ; attestation de fin de formation et certificat de réalisation

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Diagnostiquer les besoins numériques de son activité
- Définir une offre ou un service digital adapté à ses clients
- Choisir des outils numériques cohérents avec son budget et son organisation
- Construire un parcours client digital simple
- Mettre en place un plan d'action opérationnel et mesurer les premiers résultats

FORMAKA

61 rue du Four Défait 95200 SARCELLES

SIRET : 94072686200011 - Numéro de déclaration d'activité 11950931695

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Mis à jour le 01/01/2026 V1

FORMAKA

61 rue du Four Défait

95200 SARCELLES

Mail : CONTACTFORMAKA@GMAIL.COM

Tél : 07-66-60-22-48

Directeur Général : KAREMAN Philippe



Programme

Jour 1 — Diagnostic et stratégie digitale (7 h)

- Module 1 — Analyser les besoins et le parcours client (3 h)
- Module 2 — Diagnostiquer sa présence numérique (2 h)
- Module 3 — Définir ses objectifs et réaliser son diagnostic (2 h)

Jour 2 — Conception de l'offre et choix des outils (7 h)

- Module 4 — Construire une proposition de valeur digitale (2 h)
- Module 5 — Organiser les contenus et sécuriser les données (2 h)
- Module 6 — Concevoir un parcours client et une maquette (3 h)

Jour 3 — Déploiement, communication et pilotage (7 h)

- Module 7 — Planifier le lancement du service digital (2 h)
- Module 8 — Suivre l'activité et piloter les résultats (2 h)
- Module 9 — Plan d'action digital et évaluation finale des acquis (3 h)

Méthodes et moyens pédagogiques

- **Méthodes** : expositive, démonstrative, interrogative et applicative
- **Moyens** : Salle de formation équipée, ordinateur et connexion internet par participant ; supports numériques, modèles de diagnostic et de plan d'action ; exposés participatifs, démonstrations et études de cas ; ateliers individualisés sur l'activité du participant

Modalités d'évaluation

- **Avant** : questionnaire d'évaluation des besoins et test de positionnement
- **Pendant** : QCM de fin de journée (J1, J2, J3) et grille d'acquisition des compétences
- **Fin de formation** : QCM final, évaluation pratique (présentation de son projet de service digital devant le formateur et, le cas échéant, le groupe, portant sur le diagnostic, l'offre, les outils, le parcours client et le plan d'action à 30 jours) notée sur grille d'évaluation et test de positionnement de sortie ; bilan à chaud
- **Après** : bilan à froid à 3 mois et questionnaire de satisfaction de l'entreprise ou du financeur

FORMAKA

61 rue du Four Défait 95200 SARCELLES

SIRET : 94072686200011 - Numéro de déclaration d'activité 11950931695

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Mis à jour le 01/01/2026 V1